

Financement des politiques publiques

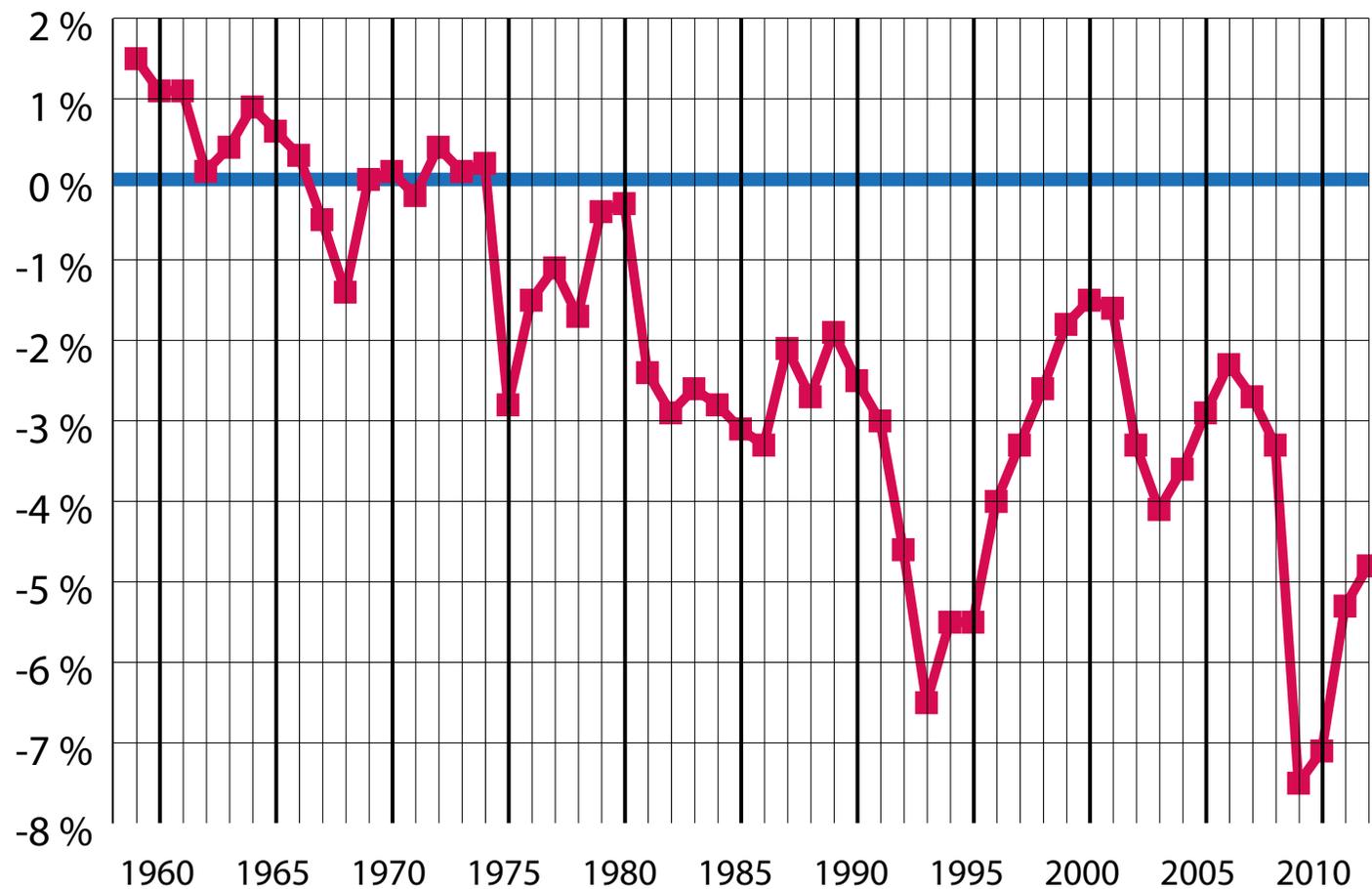


PLAN GÉNÉRAL

- 1/ Budget de l'État
- 2/ Décryptage fiscal
- 3/ Justice fiscale
- 4/ Prélèvement à la source
- 5/ Quelles solutions ?

1/ LE BUDGET DE L'ÉTAT

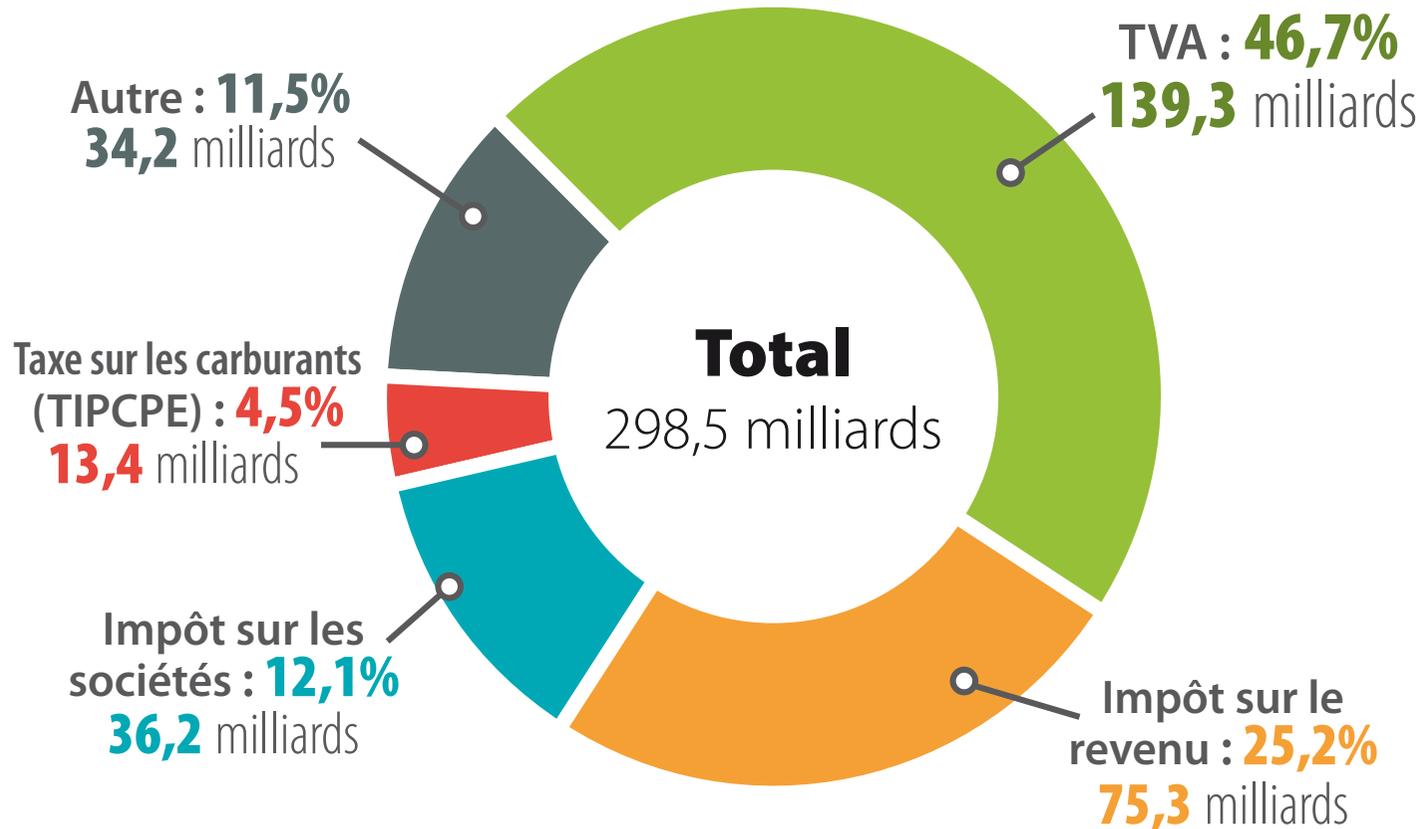
Évolution du déficit public de la France en pourcentage du PIB (source INSEE)



Le déficit public, écart entre les recettes et les dépenses, a une tendance globale à augmenter chaque année depuis le début des années 60. Ce déficit annuel, cumulé chaque année, crée la dette de l'État. On peut noter que les périodes de crise accroissent nettement ce déficit, souvent du fait de recettes moindres et de dépenses plus importantes.

Recettes de l'État (2014)

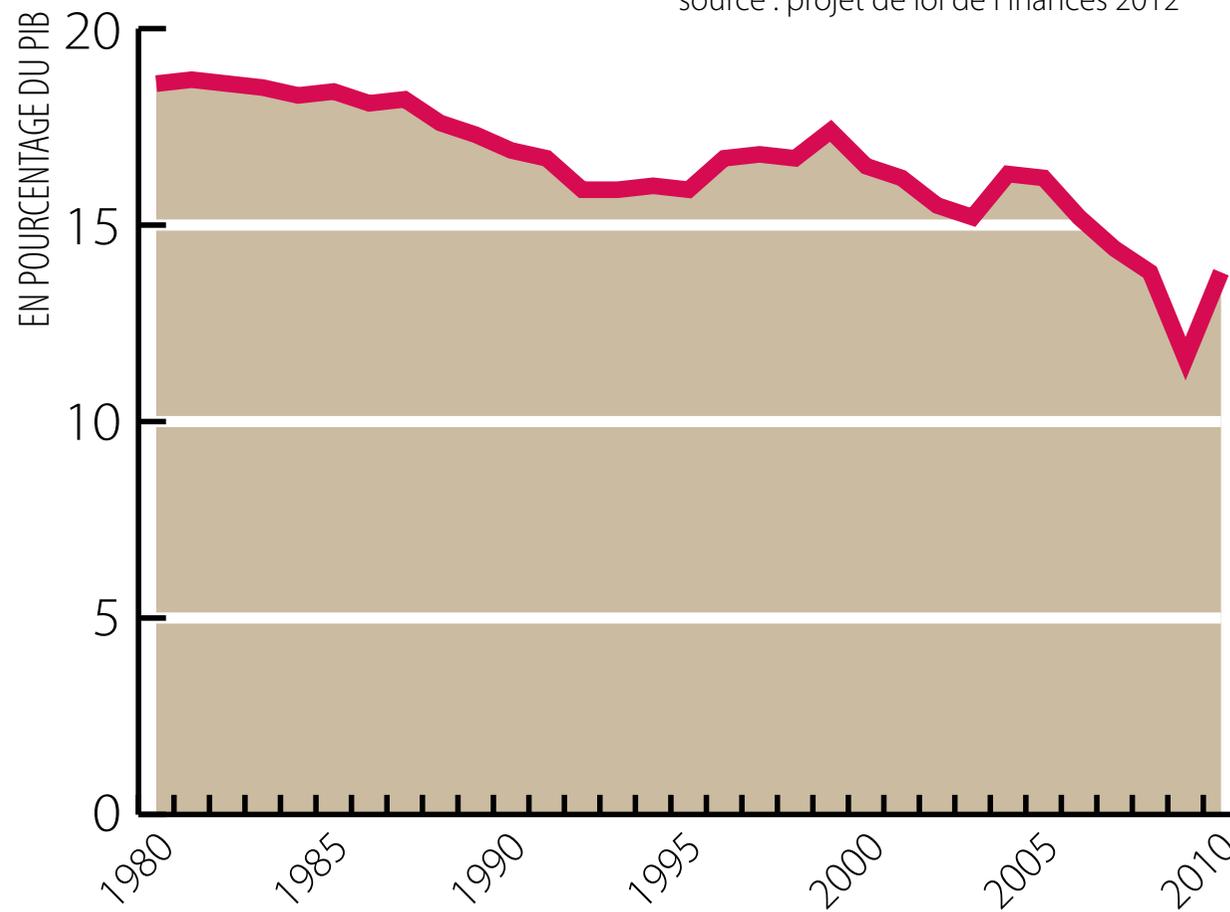
Source : projet de loi de Finances 2014



Les recettes de l'État sont principalement composées d'impôts proportionnels, par définition injustes. C'est notamment le cas de la TVA et de la taxe sur les carburants. En revanche, l'impôt sur le revenu, seul impôt véritablement progressif, ne représente qu'un quart des recettes fiscales.

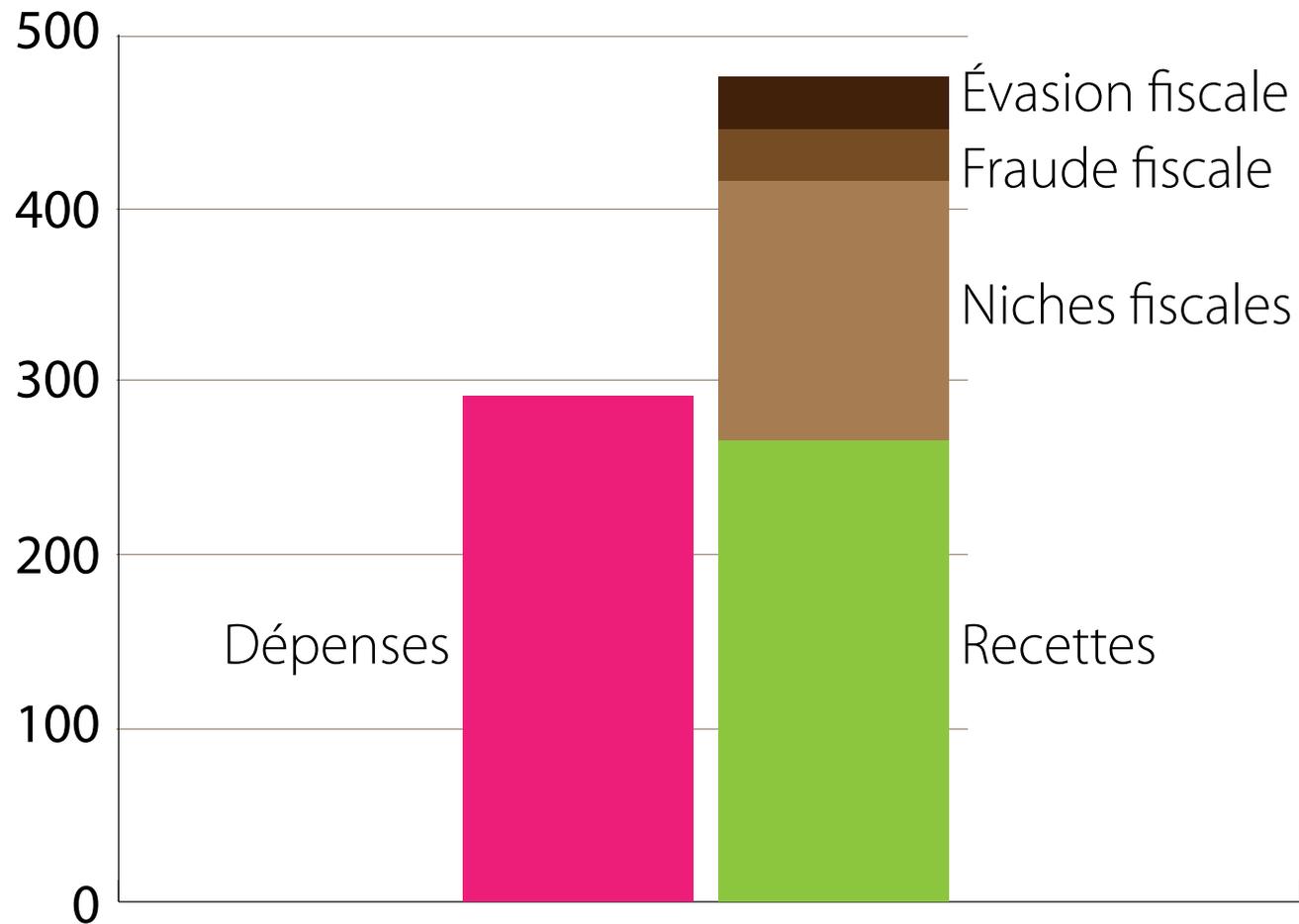
La chute des **recettes de l'État**

source : projet de loi de Finances 2012

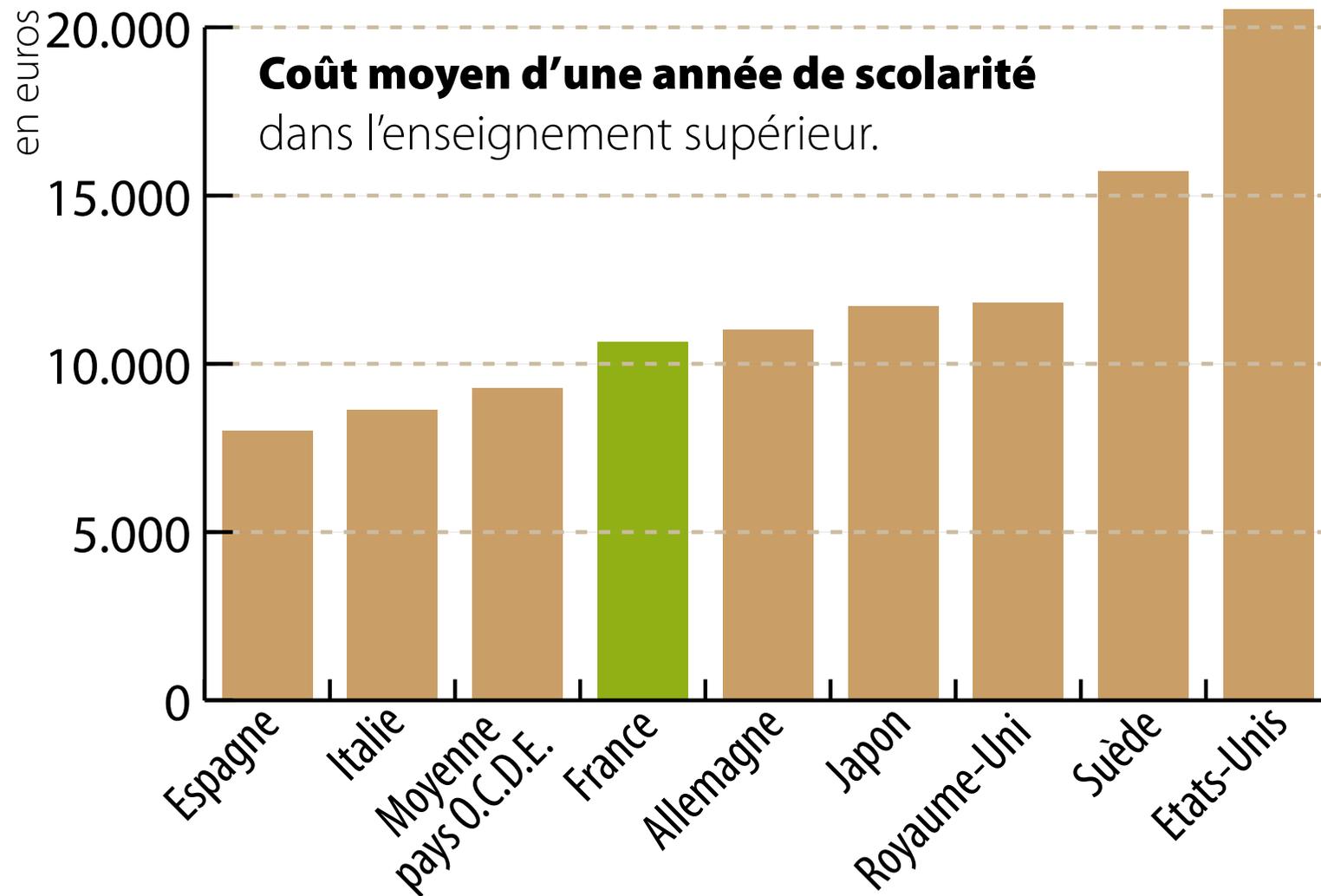


Depuis le début des années 80, les recettes de l'État sont en baisse. La question de son budget ne peut donc être posée uniquement du point de vue des dépenses. Le problème principal de l'équilibre vient bien d'un trop faible niveau de recettes.

Dépenses, recettes, niches, fraude(*) et évasion(*) fiscales

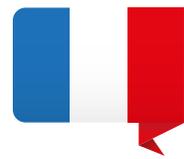


Les dépenses de l'État ne sont pas compensées par des recettes équivalentes ou supérieures, créant ainsi un déficit. Pourtant, lorsque l'on additionne aux recettes le montant des niches fiscales et le montant estimé de l'évasion et de la fraude fiscales, on se rend compte que des marges existent bel et bien au niveau des recettes pour équilibrer le budget du pays et résorber la dette.



Si nous ne payons plus d'impôts, les parents devraient déboursier plus de 10.000 euros par an pour la scolarité de chacun de leurs enfants. La fiscalité permet de redistribuer les richesses, notamment en permettant à chaque citoyen l'égal accès à des services publics de qualité. Le schéma montre également que les frais de scolarité peuvent être très élevés quand le système a recours principalement à de l'enseignement privé.

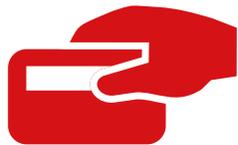
DES **IMPÔTS** OU DES **EMPRUNTS** ?



FRANCE

vs

USA



ENDETTEMENT MOYEN
EN FIN DE SCOLARITÉ

800 €

20 000 €



TAUX D'ÉTUDIANTS
AYANT EMPRUNTÉ

8 %

94 %



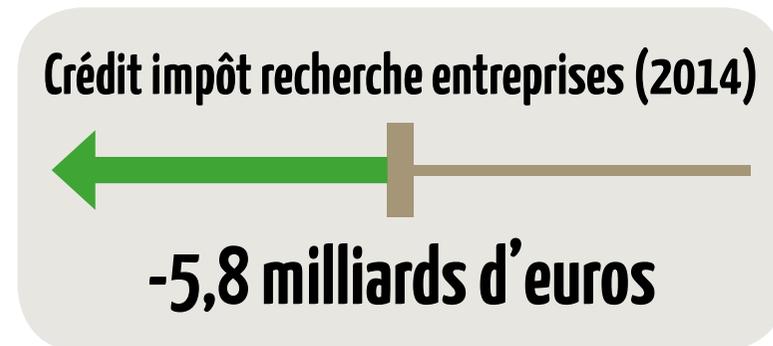
SOURCE : INSTITUTE COLLEGE ACCESS, UNEF

En lien avec le graphique précédent, cette illustration montre qu'en l'absence de financement suffisant des services publics, des coûts importants incombent aux citoyens. On voit très bien qui a intérêt à la mise en place de tels systèmes libéraux.

Évolutions récentes de la fiscalité particuliers / entreprises



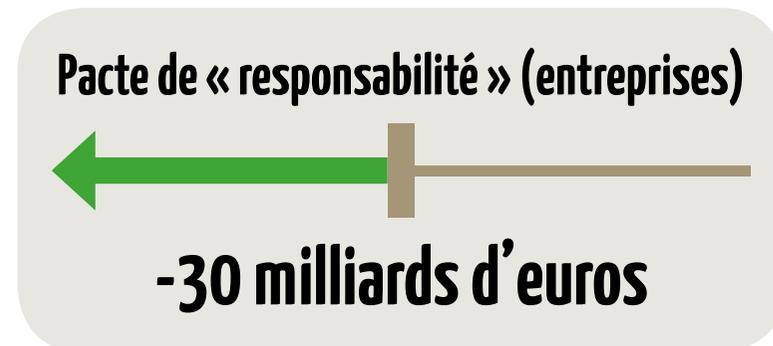
Source : PLFR 2014



Source : PLF 2014



Source : Comité pour la fiscalité écologique



Source : Gouvernement

Dans une période récente, le Gouvernement a fait le choix de transférer une partie non négligeable de la fiscalité payée par les entreprises vers les particuliers.

2/ DÉCRYPTAGE FISCAL

ASSIETTE ET TAUX, QUESACO ?

ASSIETTE > Base de calcul de l'impôt sur laquelle s'applique le taux.

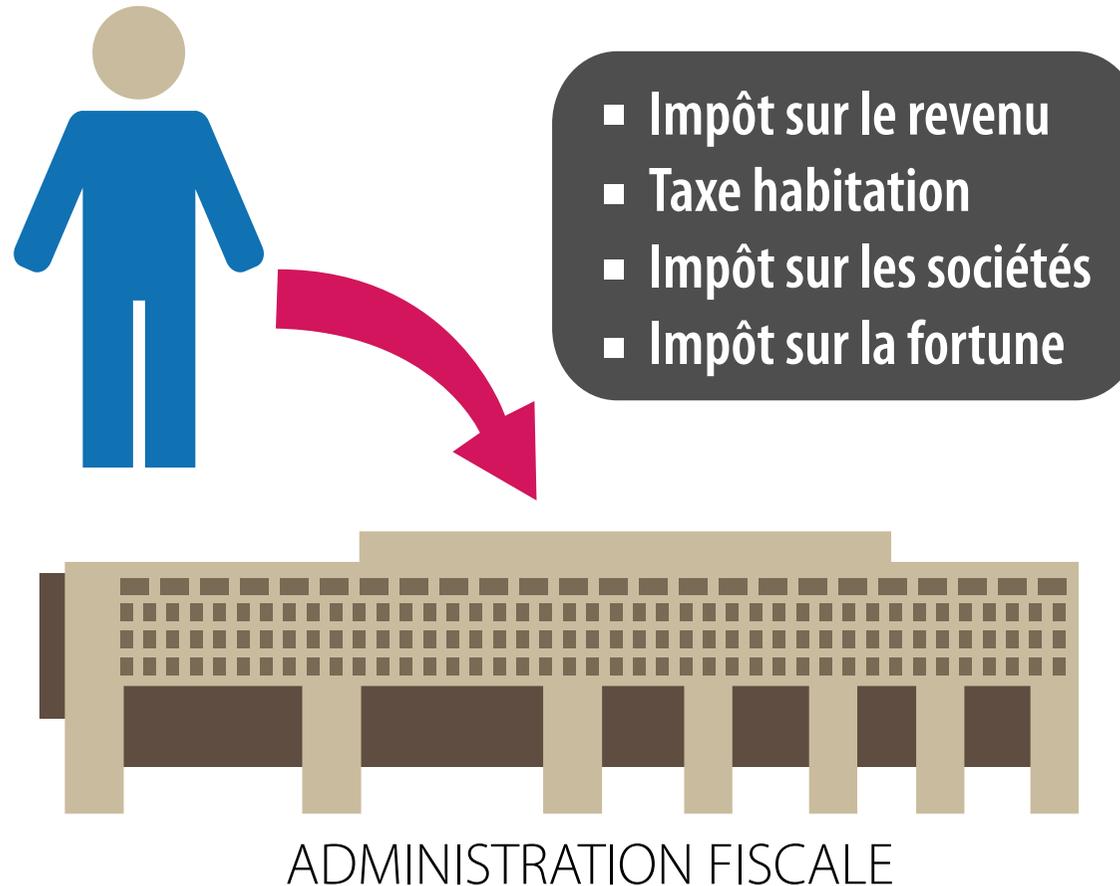
TAUX D'IMPOSITION > Il s'agit du taux applicable à une base de calcul qui permet de calculer l'impôt.

TAUX MARGINAL > Taux d'imposition le plus fort dans lequel le contribuable peut être taxé.

TAUX NOMINAL OU TAUX FACIAL > Taux d'imposition affiché, par exemple 33,33 % pour l'impôt sur les sociétés.

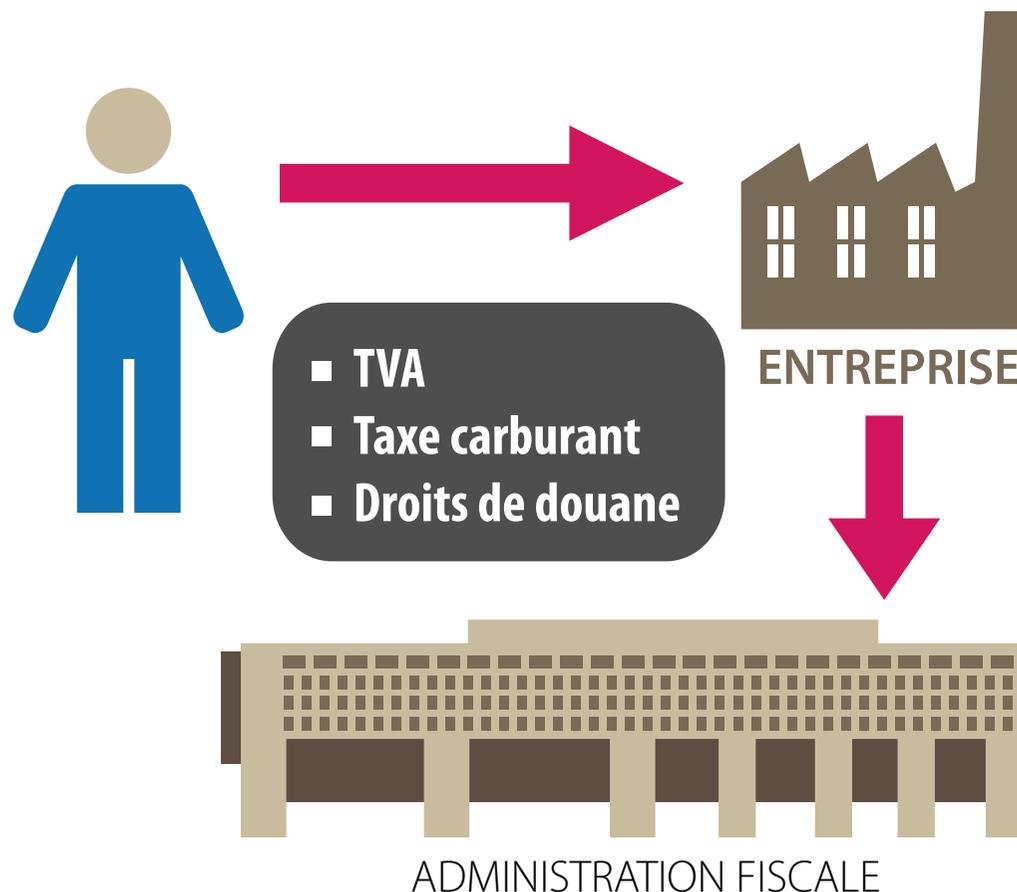
LE TAUX RÉEL > Taux réellement payé après déductions, réductions, etc. Il est bien souvent différent du taux facial.

Impôts directs, c'est quoi ?



Les impôts directs sont ceux payés directement par le contribuable à l'administration fiscale, quel que soit le mode de paiement (espèce, chèque, prélèvement, etc). Il n'y a pas d'intermédiaire.

Impôts indirects, c'est quoi ?



Les impôts indirects cette fois sont payés par le contribuable à un intermédiaire, le plus souvent une entreprise. Celle-ci reverse ensuite les montants perçus à l'administration fiscale. Ce type de modalité de recouvrement génère beaucoup de fraude.

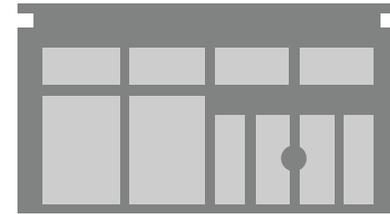
Impôt proportionnel

**1 000 000 € de
bénéfices**



Taux d'imposition 33%

**100 000 € de
bénéfices**



Taux d'imposition 33%

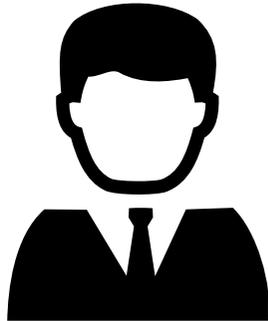
**Son taux ne varie pas en fonction
des bénéfices de l'entreprise**

Un impôt proportionnel est un impôt dont le taux est identique quelles que soient les revenus du contribuable. Qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une entreprise, ce taux unique peu paraître séduisant au premier abord par sa simplicité. Mais en réalité, il masque une véritable injustice devant la contribution au bien commun entre les plus riches et les plus démunis.

La TVA et le taux proportionnel

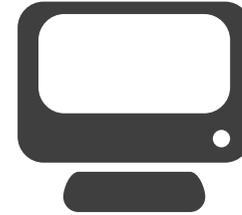
TVA 20% / TV à 1000 €

837€ HT + 163 € TVA



Salaire : 10000 €

TVA = 1,63% du salaire



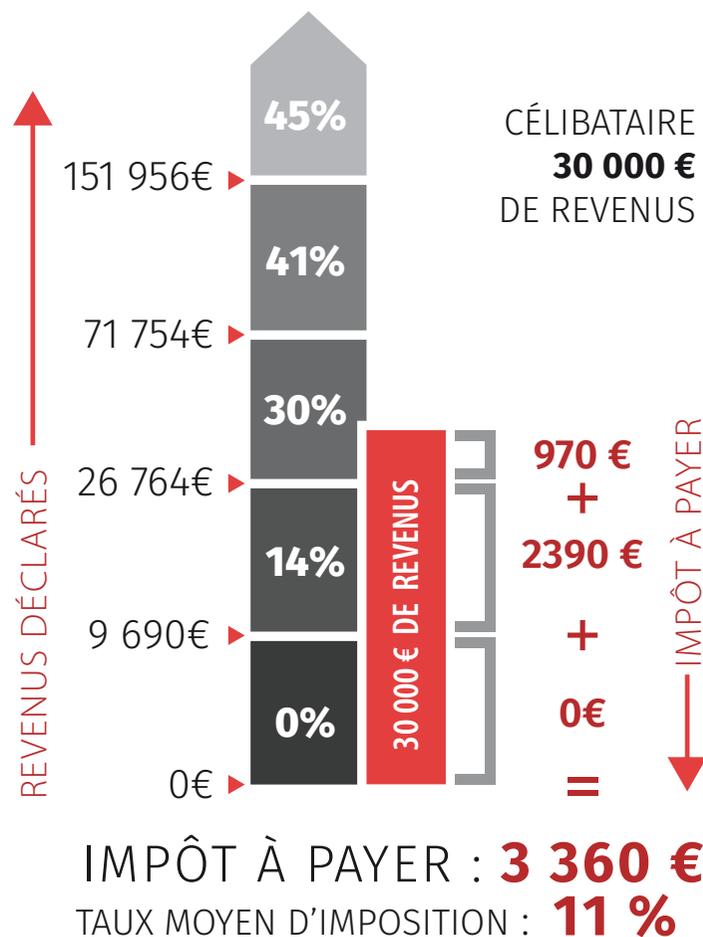
Salaire : 1000 €

TVA = 16,3% du salaire

**Le taux de la TVA ne varie pas
en fonction des revenus**

Un impôt proportionnel est un impôt dont le taux est identique quelles que soient les revenus du contribuable. Qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une entreprise, ce taux unique peu paraître séduisant au premier abord par sa simplicité. Mais en réalité, il masque une véritable injustice par rapport la contribution au bien commun entre les plus riches et les plus démunis.

Impôt progressif, comment ça fonctionne ?



Un impôt progressif voit son taux augmenter au fur et à mesure que les revenus augmentent. Quelques explications supplémentaires sur le mode de calcul de l'impôt sur le revenu sont toutefois utiles. Un citoyen qui touche 30.000 euros de revenu net imposable après application de l'abattement de 10% (appliqué à tous sauf en cas de déclaration des frais réels) paye 0 euro d'impôt sur ses revenus de 0 à 9.690 euros. Auxquels s'ajoutent 2.390 euros pour ses revenus allant de 9.691 à 26.764 euros. Auxquels s'ajoutent 970 euros pour ses revenus allant de 26.764 à 30.000 euros. Il paye donc 3.360 euros soit un taux de 11%. L'idée reçue qui laisse à penser qu'en étant dans la tranche de 30%, tous ses revenus sont imposés à 30% est donc fautive. Et donc « sauter une tranche » ne fait jamais perdre d'argent. Ceci n'est une légende véhiculée par les libéraux pour supprimer les fondements du seul impôt juste dans le système fiscal français.

3/ JUSTICE FISCALE

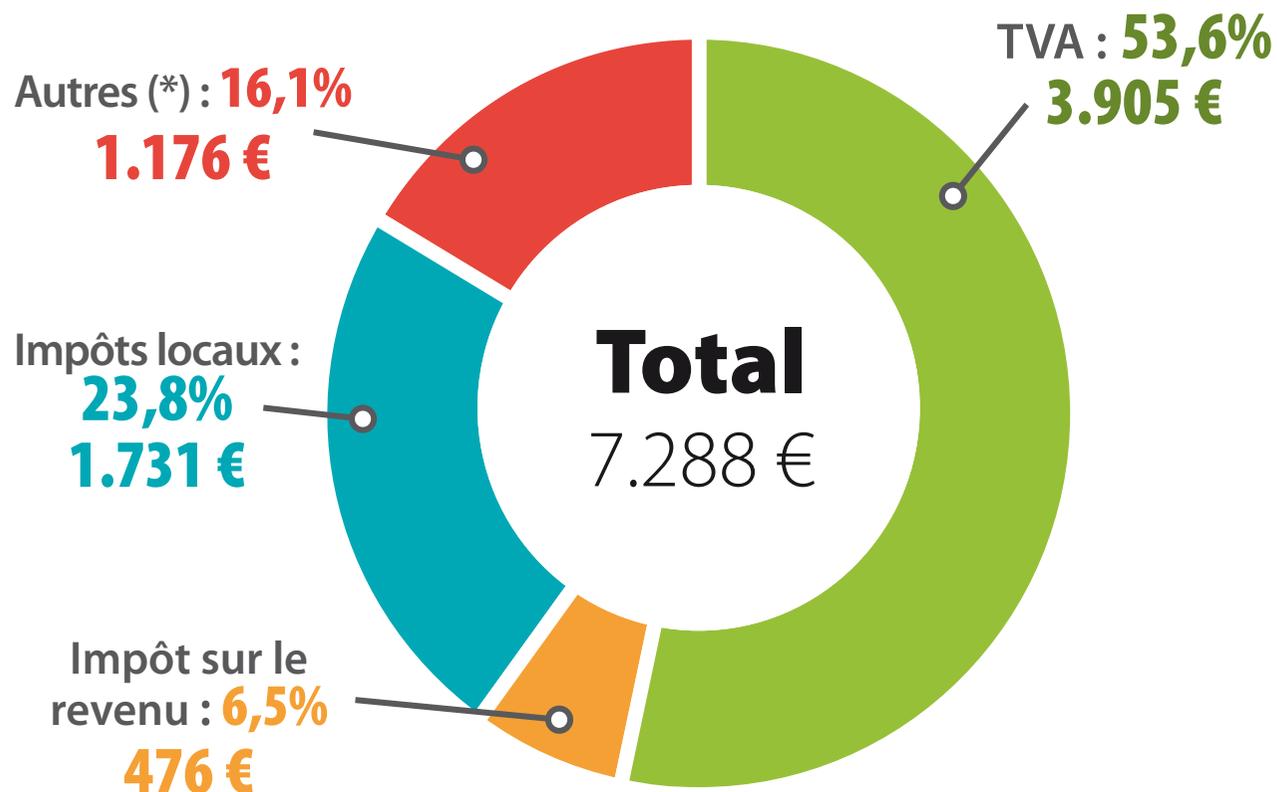
Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (article 13)

« Pour l'entretien de la force publique,
et pour les dépenses d'administration,
une contribution commune
est indispensable. »

« Elle doit être également répartie
entre tous les Citoyens,
en raison de leurs facultés. »

Répartition des impôts d'un ménage

Couple avec 2 enfants et 1800 € de salaire chacun

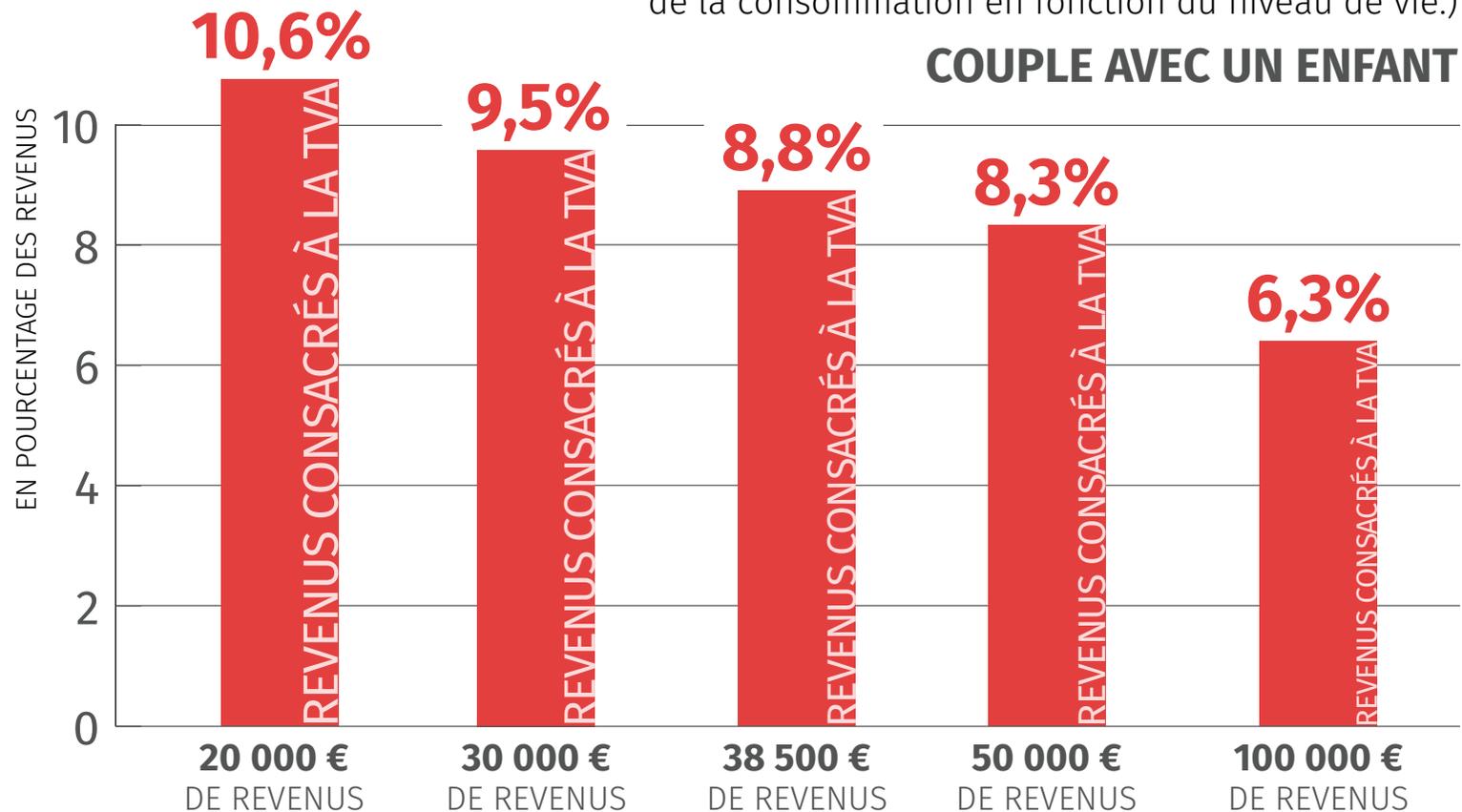


(*) Produits pétroliers, assurances, alcool et tabac.

Les impôts d'un ménage avec enfants et un revenu médian sont particulièrement significatifs d'un point de vue fiscal. L'impôt sur le revenu ne pèse que 6,5% de ses dépenses fiscales. Mais, la TVA représente à elle seule plus de 53% et les impôts locaux presque le quart de ses dépenses fiscales. L'argument consistant à dire que plus d'un français sur deux ne paye pas d'impôt est donc bien un mensonge pur et simple. Et si on tient compte du fait que l'impôt sur le revenu est le seul à reposer sur des bases de calcul juste, il y a de quoi être inquiet.

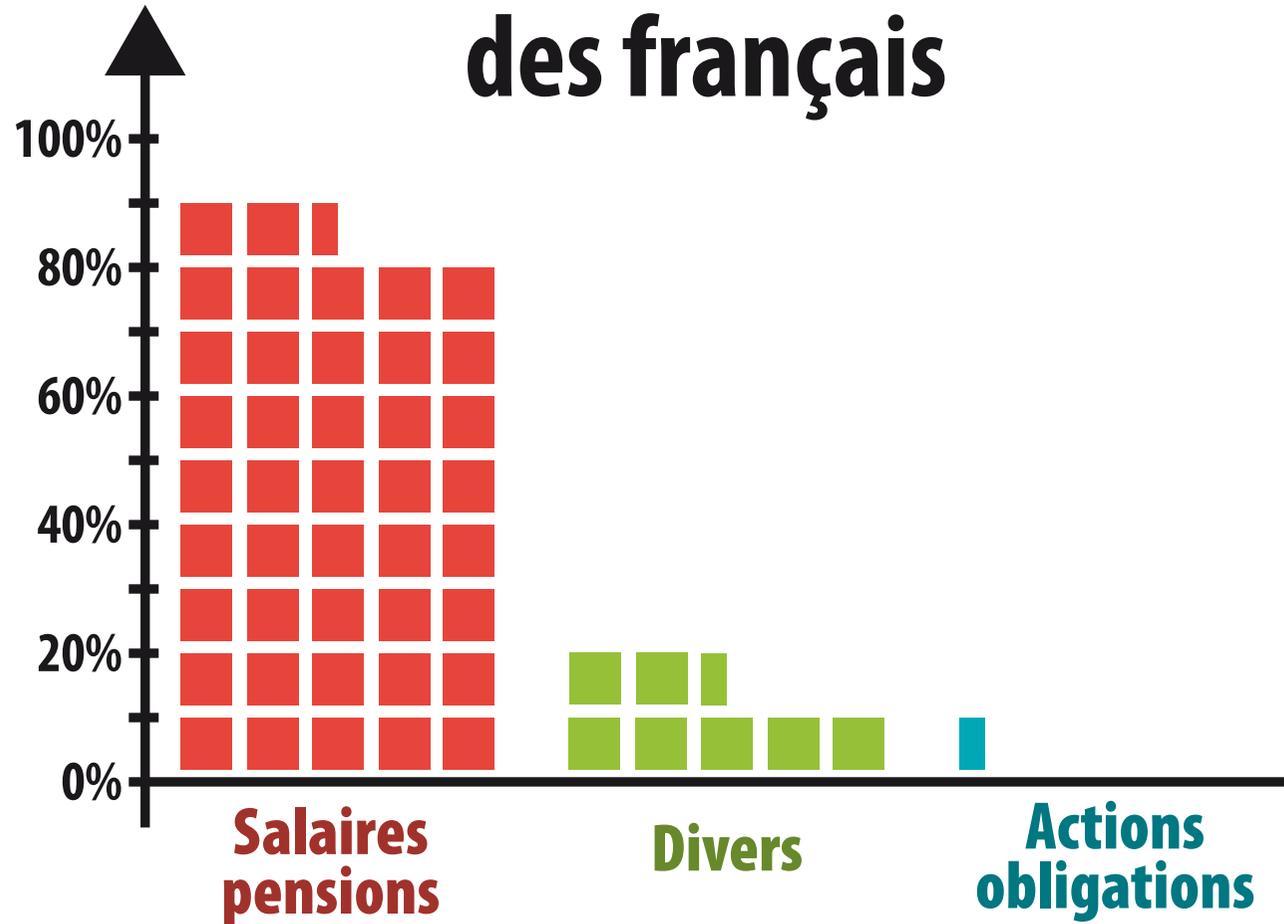
PART DES REVENUS CONSACRÉS À LA TVA

(D'après des statistiques de l'INSEE tenant compte de la consommation en fonction du niveau de vie.)



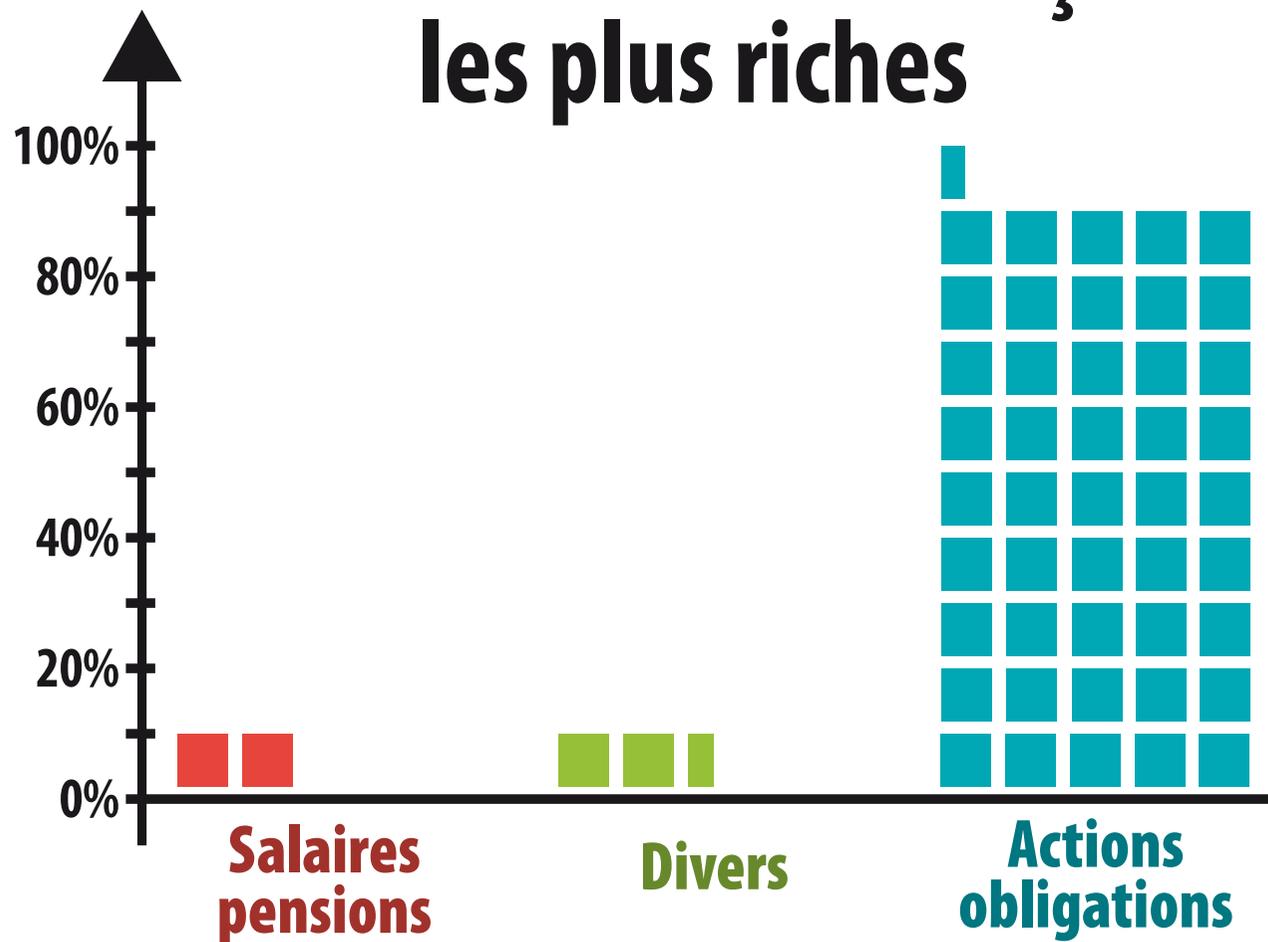
La TVA est un impôt qualifié de proportionnel puisque son taux est le même pour tous. Toutefois, si l'on ramène le montant de TVA payé par les contribuables à leur revenu, on constate que cet impôt est en réalité dégressif. C'est à dire que le taux de TVA réellement payé par rapport aux revenus est bien plus faible pour les riches contribuables que pour les plus démunis. Cela en fait un impôt particulièrement injuste du système fiscal, d'autant plus que la TVA est la plus importante source de revenus de l'État.

Revenus de l'ensemble des français



La structure des revenus des français est principalement basée sur leurs salaires à 85%. Ils n'ont par exemple que très peu d'actions et obligations.

Revenus des 100 français les plus riches



En revanche, les revenus des 100 français les plus riches sont principalement basés sur les actions et obligations à plus de 90%. Les revenus du travail n'ont quasiment aucun poids dans leurs ressources au point de passer pour de l'argent de poche. Pourtant, la structure du système fiscal français fait que ces revenus d'actions et d'obligations sont beaucoup moins taxés. Une injustice de plus dans le modèle.

AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU 2016

(sur les revenus de l'année 2015)



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

SPÉCIMEN

M OU MME POGNON - COUPLE - 2 ENFANTS

REVENUS : **200 000 €**

IMPÔT À PAYER

MONTANT INITIAL :
37 539 €

IMPÔT NET À PAYER :
441 €

Taux moyen d'imposition : **0,34 %**

CHARGES DÉDUCTIBLES

Épargne retraite	15 000 €
Déficit foncier	40 000 €

MONTANT APRÈS DÉDUCTION DES CHARGES : 18 691 €

RÉDUCTIONS

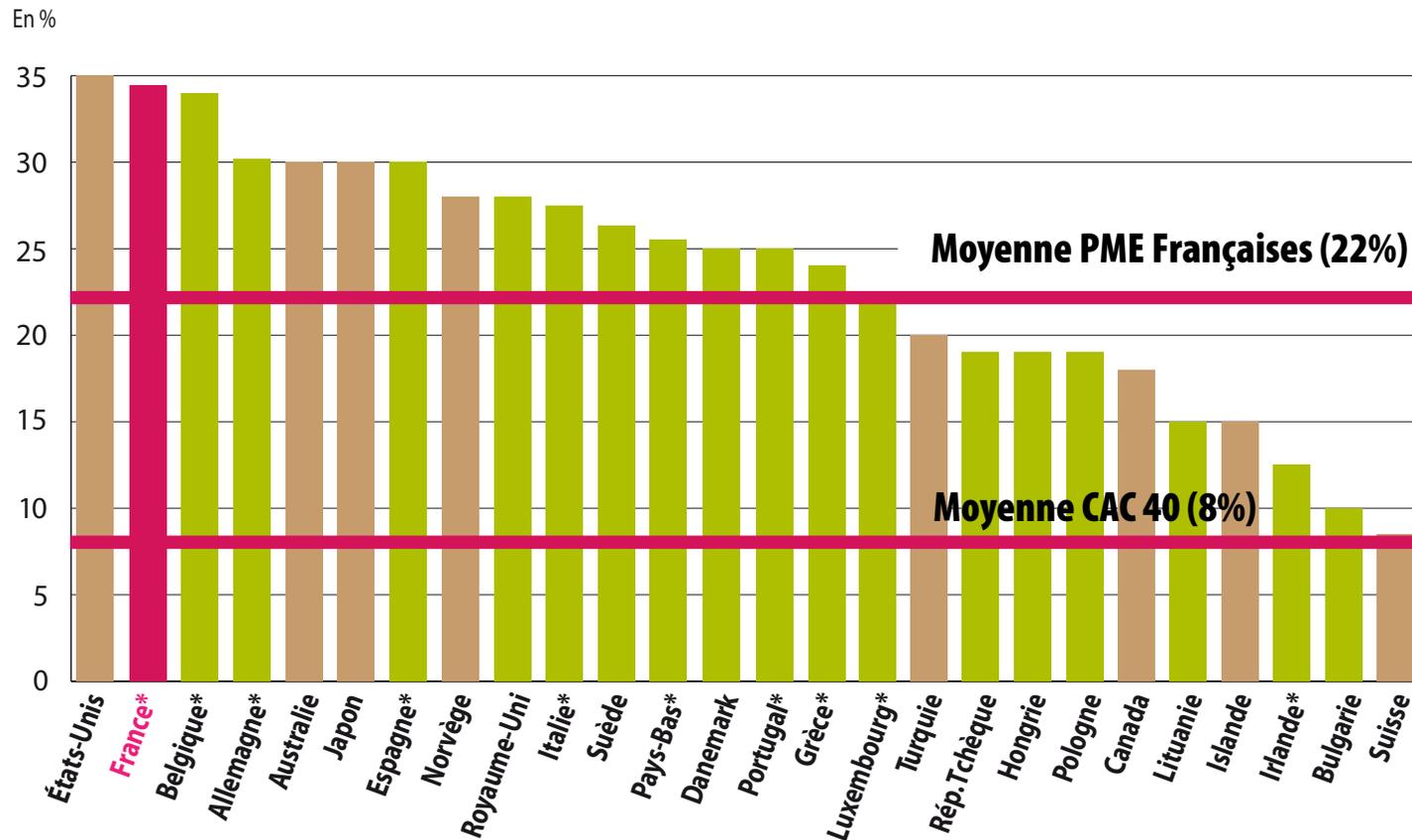
Investissement Scellier territoire outre-mer	4 000 €
Emploi salarié à domicile	7 500 €
Crédit environnement habitation principale	1 800 €
Don aux oeuvres	2 310 €
Don parti politique	2 640 €
TOTAL DES RÉDUCTIONS	18 250 €

Ceci est une simulation faite sur le site www.impots.gouv.fr

Si l'impôt sur le revenu est le plus juste de la fiscalité française, il n'en demeure pas moins qu'il est totalement mité par les niches fiscales. Cela veut par exemple dire qu'un couple avec 200.000 euros de revenus peut voir son impôt sur le revenu passer de plus de 37.000 euros à tout juste plus de 400 euros. Comment ? Tout simplement en investissant en Outre-mer, en jouant avec l'épargne retraite, en ayant un salarié à domicile, etc. Autant de choses que ne peut pas faire un salarié disposant d'un salaire moyen. Une nouvelle fois, avantage aux plus riches qui, paradoxalement, grâce à leur argent peuvent échapper à l'impôt sur le revenu.

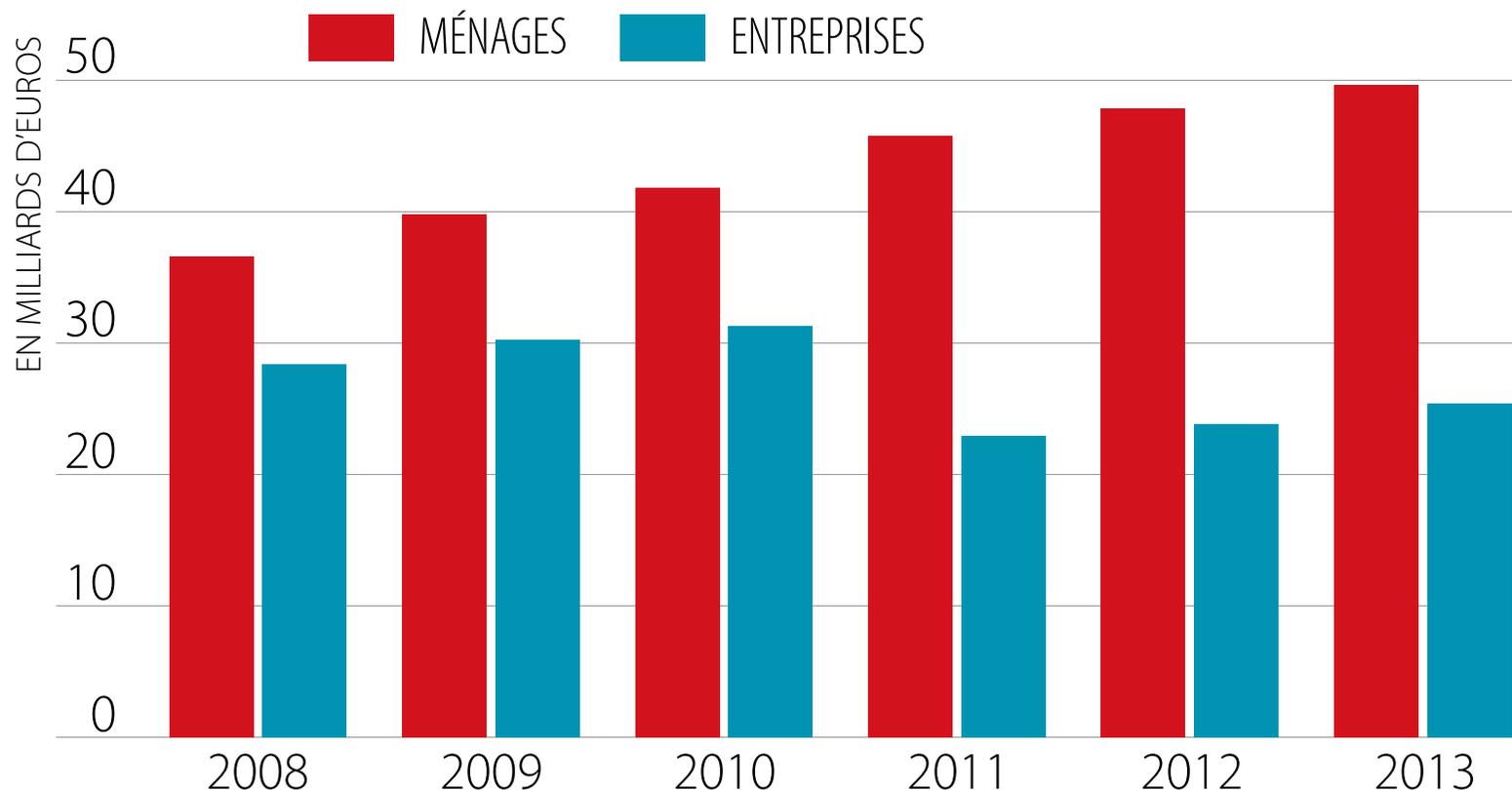
Taux de l'impôt sur les sociétés (2011)

source : OCDE



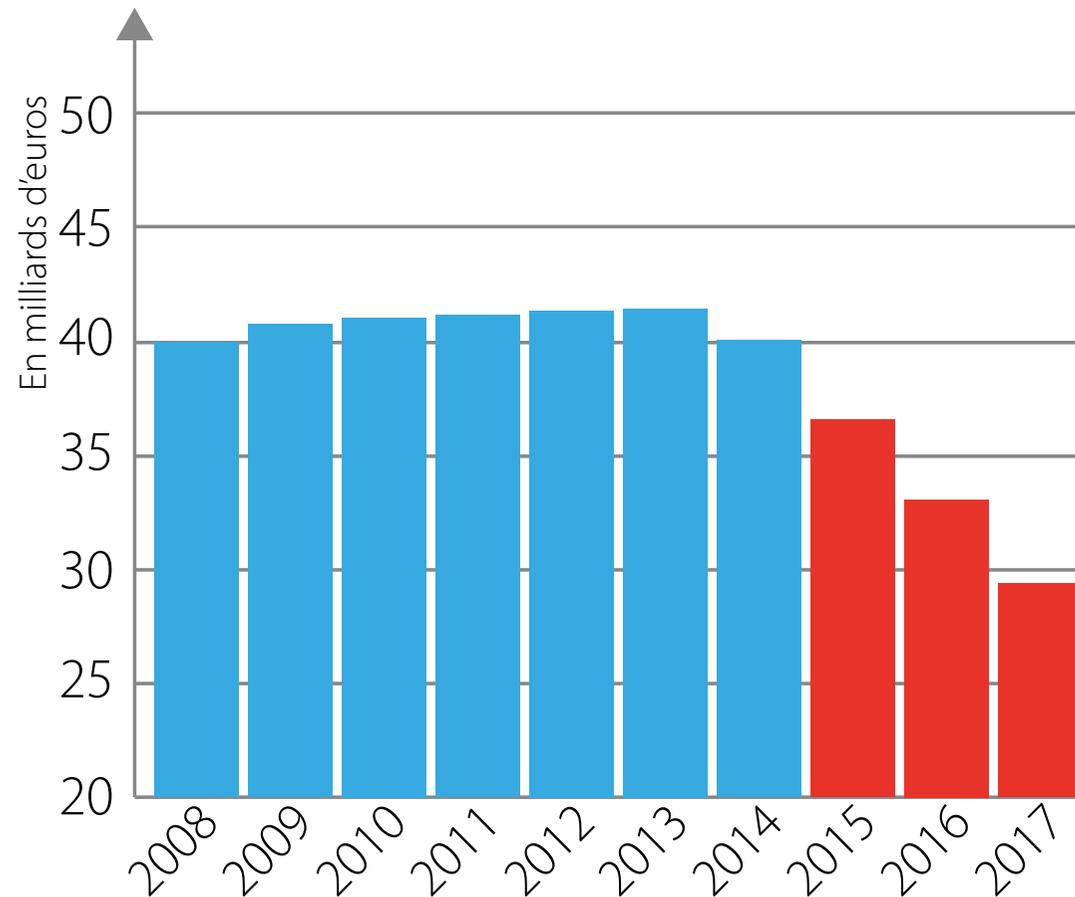
L'impôt sur les sociétés est un impôt de 33,33 % appliqué aux bénéfices. L'ensemble des entreprises doit s'y soumettre. Un taux minoré existe pour les entreprises ayant un faible chiffre d'affaire. En réalité, cet impôt est un peu plus complexe. Tout d'abord, beaucoup de revenus de l'entreprises peuvent être déduits et ne pas rentrer dans la base de calcul. Et puis, comme pour l'impôt sur le revenu, de nombreuses niches fiscales existent et profitent aux entreprises les plus grosses. Et donc, si le taux affiché est de 33,33%, une étude de la Cour des comptes datant de 2006, indique que les PME française payent en moyenne 22% de leur bénéfices quand celles du CAC 40 voient leur taux moyen fondre à 8%.

Contribution des ménages et des entreprises au financement des collectivités



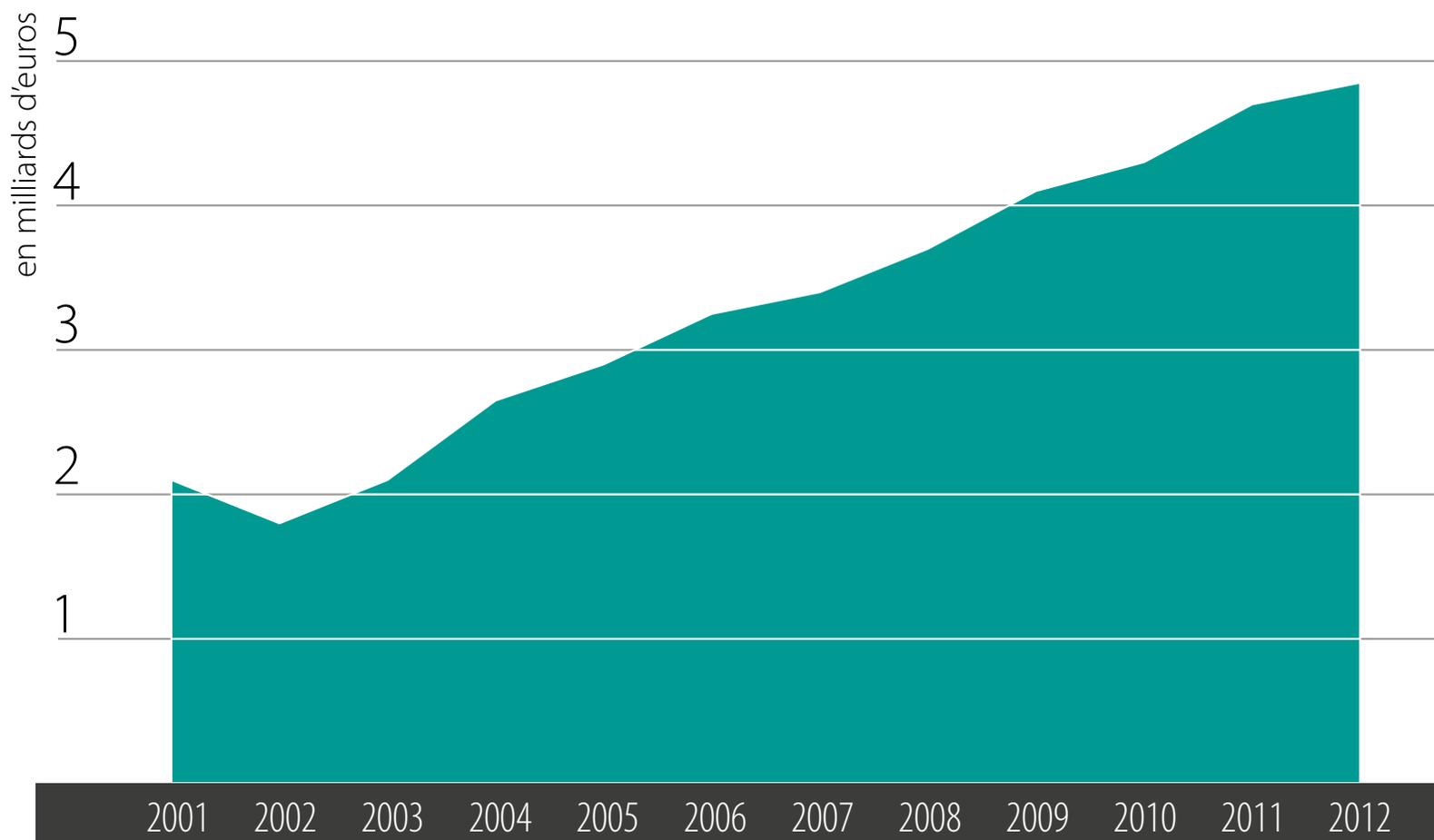
Depuis quelques années, les évolutions de la fiscalité locale montrent que la contribution des entreprises n'a de cesse de baisser. En contrepartie, la masse d'impôts locaux payés par les ménages a progressé d'un quart en 5 ans. Ce sont donc bien les particuliers qui font les frais des politiques de baisse de la contribution des entreprises au bien commun. Elles profitent pourtant des infrastructures publiques dans le cadre de leur production.

Baisse de la dotation globale de fonctionnement



Et l'avenir financier des collectivités locales est d'ores et déjà sombre puisque la dotation globale de fonctionnement versée par l'État aux collectivités locales est en forte baisse. En lien avec le schéma précédent, il est donc tout à fait prévisible que les particuliers soient mis à contribution au travers des taxes locales pour compenser ces choix. Ou alors, le financement des services et des infrastructures sera amené à fortement baisser.

Évolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères



L'augmentation des recettes pour le financement des collectivités locales passe aussi par une très nette augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Avec une augmentation de près de 150% en 10 ans, cette taxe pèse pour près de 10% des recettes en provenances des particuliers. Son impact sur le budget des ménages est donc loin d'être négligeable.

TAXE D'HABITATION

LES VALEURS LOCATIVES AUJOURD'HUI

Appartement de 70m²

en périphérie d'une
grande ville dans un
quartier populaire

1100 €

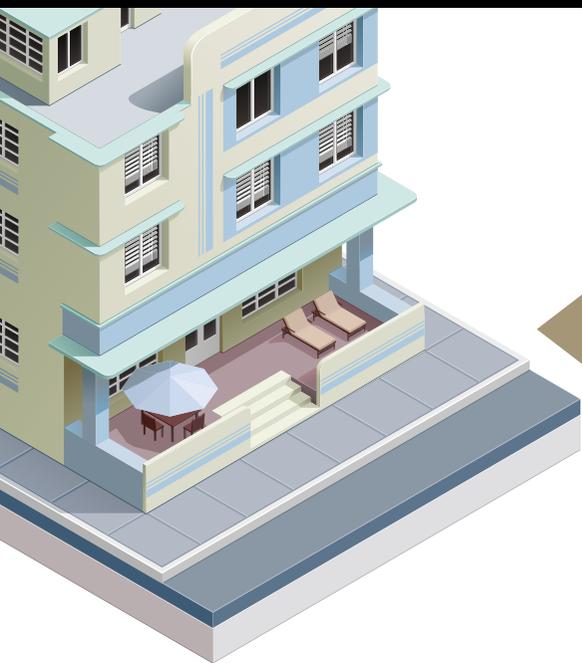
Maison de 70m²

dans un quartier
historique
du centre-ville

750 €

Le calcul de la taxe d'habitation repose sur ce que l'on appelle la « valeur locative cadastrale » (VLC). Elle est une estimation de ce que pourrait rapporter le bien s'il était loué durant un an. Si le principe peut paraître cohérent, il faut savoir que cette valeur locative n'a pas été réévaluée depuis les années 70. Ou plutôt les agents du cadastre ont bien fait le travail de réévaluation mais il n'a jamais été appliqué. Du coup, des immeubles de centre-ville vétustes il y a 40 ans sont aujourd'hui devenus de beaux appartements de centre-ville et à l'inverse les immeubles neufs de périphérie se sont souvent largement dégradés. Pourtant, il n'est pas rare pour une même surface de voir une taxe d'habitation plus élevée dans une cité de périphérie que dans un bel immeuble de centre-ville. La CGT revendique que ces valeurs soient réévaluées par les services du Cadastre et qu'elles soient appliquées.

PROPOSITIONS DE LA CGT AVEC PRISE EN COMPTE DES REVENUS



EXEMPLE D'UNE TAXE
D'HABITATION POUR UN
LOGEMENT DE 100M2
DANS LE CENTRE D'UNE
VILLE DE PROVINCE

ACTUELLEMENT :

1000 €



AVEC LA CGT :

Pour un couple avec 1 500 € de
revenus mensuels chacun

791 €

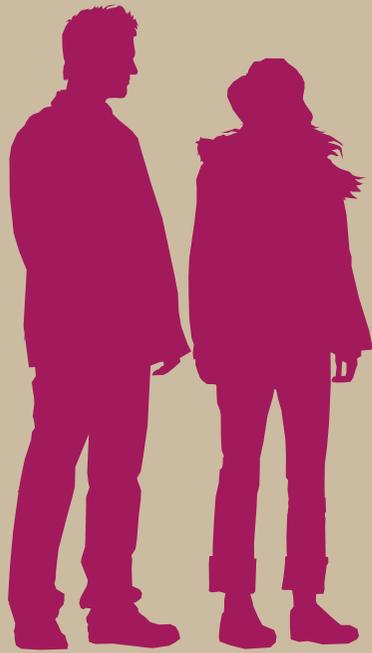
AVEC LA CGT :

Pour un couple avec 15 000 €
de revenus mensuels chacun

2477 €

Actuellement, et contrairement aux idées-reçues, les revenus ne sont que très marginalement pris en compte dans le calcul de la taxe d'habitation. C'est pourquoi, en plus de la révision des valeurs locatives cadastrale, la CGT demande à ce que les revenus soient intégrés dans le calcul de cette taxe. Pour moitié, la base de calcul reposerait sur la valeur locative cadastrale, pour l'autre moitié, elle reposerait sur les revenus des occupants du logement.

TRANSMISSION DE **PATRIMOINE** SUR 30 ANS



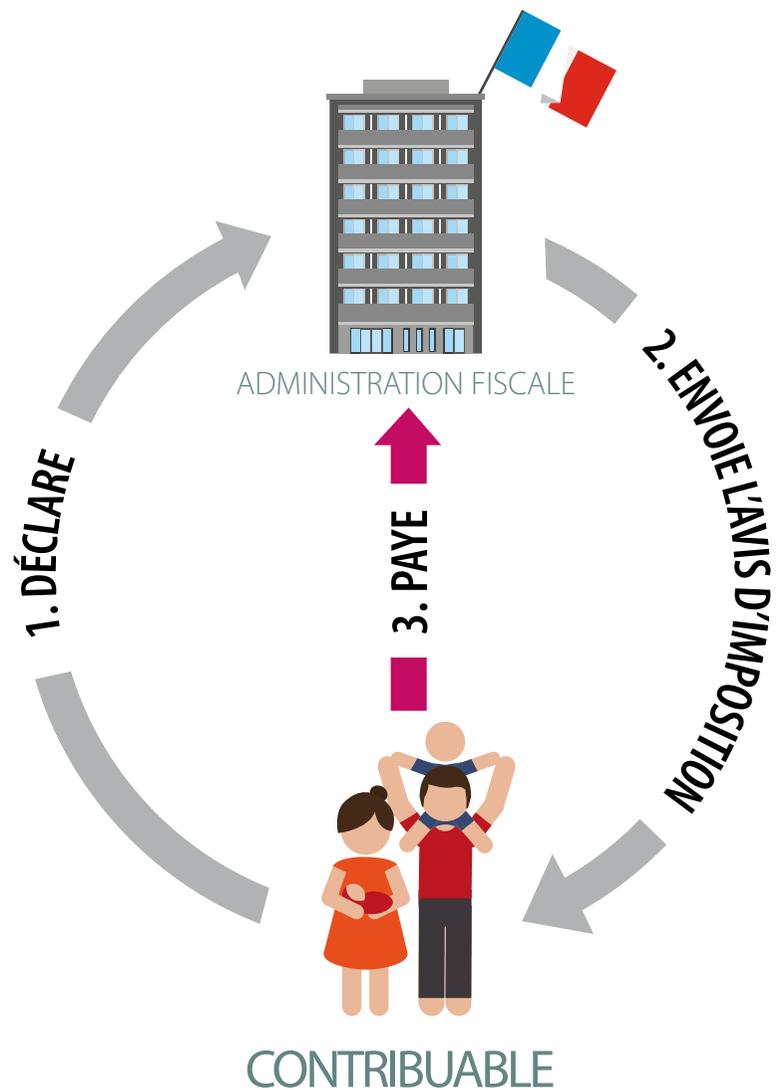
800.000 d'euros
sans payer d'impôts



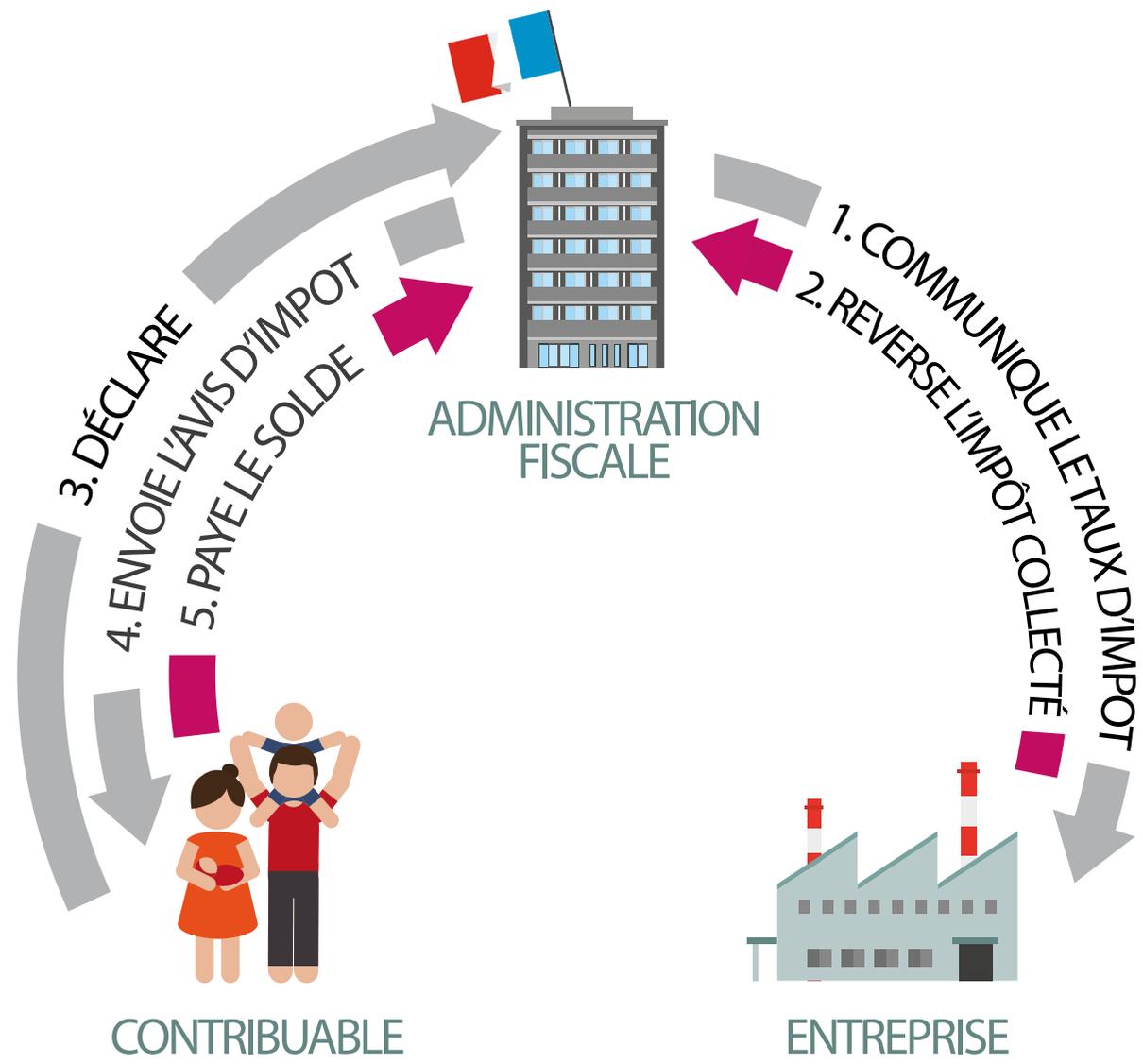
Chaque enfant peut recevoir **200 000 € tous les 15 ans de ses parents sans payer d'impôts.** Ici le cas d'un couple avec 2 enfants.

Un couple avec deux enfants peut transmettre 800.000 euros de son patrimoine sans payer un seul centime d'impôt. En effet, chaque parent peut transmettre 100.000 euros à chacun de ses enfants tous les 15 ans.

4/ PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE



Aujourd'hui, le paiement de l'impôt sur le revenu repose sur un système assez simple. A l'issue de l'année de référence, l'administration fiscale calcule le montant dû par le contribuable. Elle lui envoie une notification de ce montant (avis d'imposition). Le contribuable peut alors payer son impôt par le moyen qu'il juge le plus adapté.



Le gouvernement actuel a pourtant jugé préférable de modifier complètement le paiement de l'impôt sur le revenu en passant à un système dit de « prélèvement à la source ». En utilisant l'argument de la simplification, il s'agit d'une véritable tromperie puisque l'administration fiscale va communiquer un taux à l'entreprise. Celle-ci va prendre les sommes sur le salaire du travailleur. Elle va ensuite verser cette somme à l'administration fiscale. Mais le contribuable devra toujours faire une déclaration complète à l'issue de l'année de référence. Ensuite, l'administration enverra un avis d'imposition au contribuable qui devra régler le solde de son impôt. Plus simple alors ?!

IMPOT SUR LE REVENU

REVENUS ANNUELS
43.200

IMPOT ACTUEL
476

IMPOT A 15%
6.480

AUGMENTATION
6.004

PERDU !

IMPOT SUR LE REVENU

REVENUS ANNUELS
600.000

IMPOT ACTUEL
255.907

IMPOT A 15%
90.000

GAIN
165.907

JACKPOT !

Certains libéraux préconisent de mettre en place un impôt sur le revenu à taux unique (flat tax). Si tel était le cas, un couple avec deux enfants ayant 43.200 euros de revenus annuels (soit 1800 euros chacun par mois), l'augmentation serait de plus de 1200%. En revanche, un célibataire ayant 600.000 euros de revenus annuels (soit 50.000 euros par mois) verrait son impôt baisser des deux tiers ! Alors, comment penser qu'un impôt avec le même taux pour tous peut être juste ?

5/ QUELLES SOLUTIONS ?

SOLUTIONS

> **S'attaquer à l'évasion et la fraude fiscale**

RECETTES : 8 MILLIARDS D'EUROS

> **Harmoniser la fiscalité entre les pays et éradiquer les paradis fiscaux**

> **Réduire drastiquement les niches fiscales**

RECETTES : 50 MILLIARDS D'EUROS

> **Augmenter largement l'incidence de l'impôt sur le revenu**

RECETTES : 18 MILLIARDS D'EUROS

> **Baisser les taxes indirectes et proportionnelles**

DÉPENSE : 35 MILLIARDS D'EUROS

> **Moduler l'impôt sur les sociétés en fonction de leur comportement**

> **Introduire les revenus dans le calcul des taxes locales**

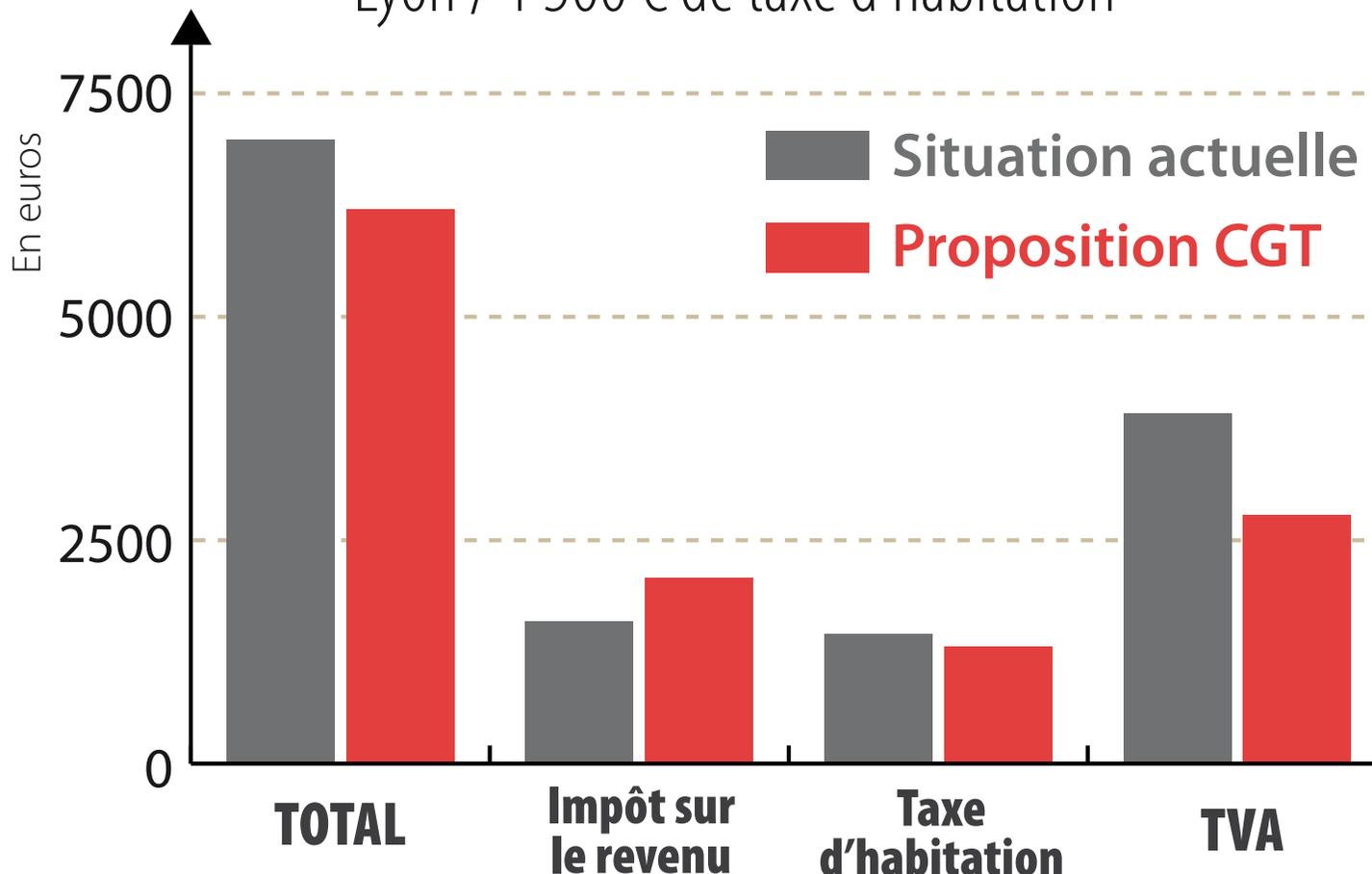
> **Taxer davantage le capital**

RECETTES : 24 MILLIARDS D'EUROS

Nos propositions visent plusieurs objectifs. Tout d'abord, considérant le système fiscal actuel injuste, nous voulons redonner toute sa place à l'impôt sur le revenu en augmentant sa progressivité par le biais d'un nombre plus important de tranches mais aussi avec une imposition dès le 1er euro. En contrepartie, la TVA, impôt particulièrement injuste, serait baissée de manière sensible avec une suppression sur les produits de première nécessité. Par ailleurs, le nombre de niches fiscales qui permettent aux plus riches d'échapper partiellement ou totalement à l'impôt serait drastiquement réduit. Afin de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, les services de contrôle seraient largement renforcés et la législation adaptée en conséquence. Le capital verrait aussi ses profits plus largement taxés.

COUPLE / 1700 € DE SALAIRE MENSUEL CHACUN / 1 ENFANT

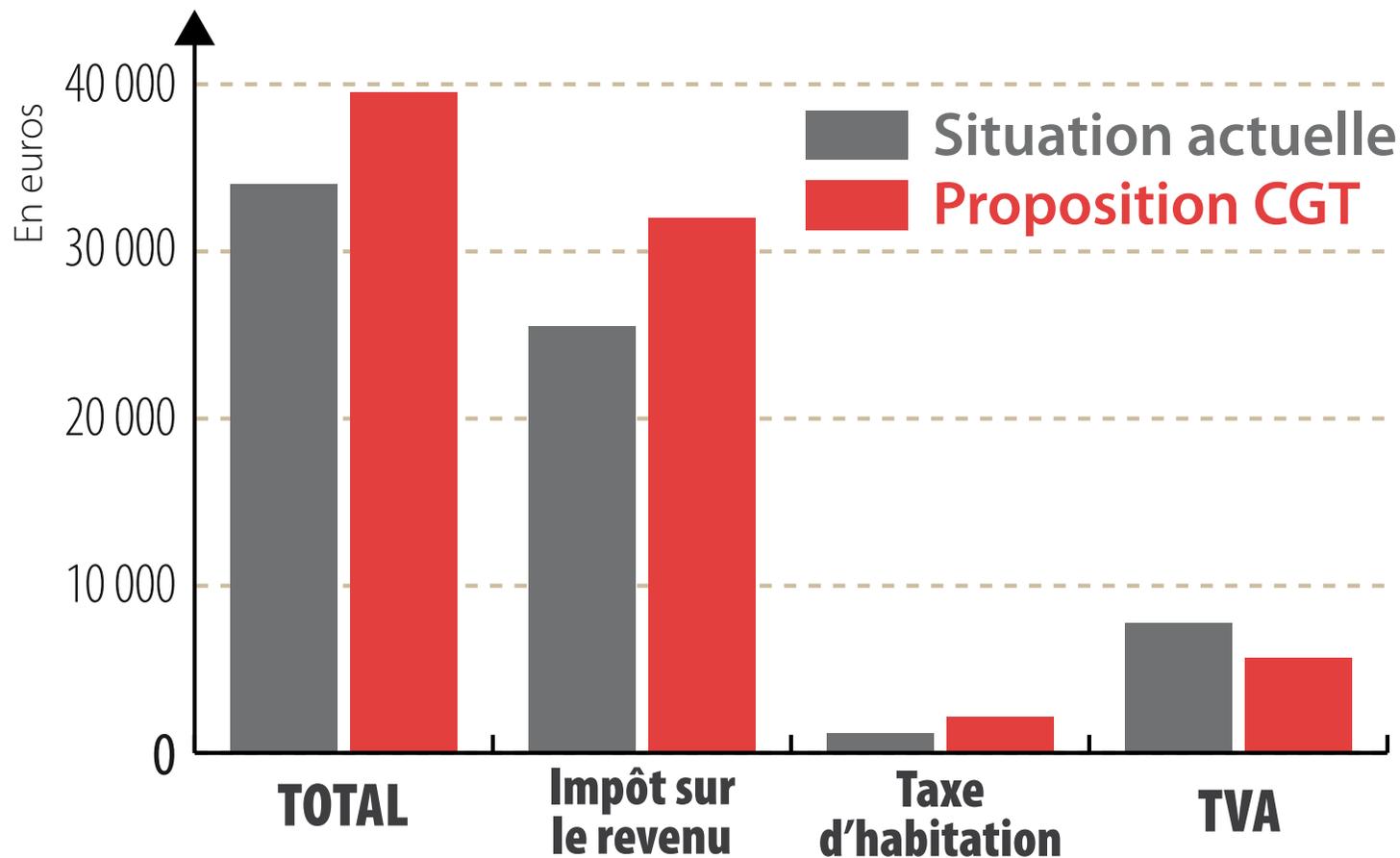
Lyon / 1 500 € de taxe d'habitation



Dans cet exemple, nous simulons l'impôt d'un couple ayant un enfant et 1700 euros de salaire chacun. Avec les propositions de la CGT, l'impôt sur le revenu augmenterait logiquement puisque notre proposition de barème démarre au 1er euro mais avec un taux très faible de 1%. La taxe d'habitation, en intégrant les revenus, baisserait. Mais surtout, le montant de TVA payée serait très largement inférieur. D'ailleurs, à propos de ce dernier impôt pour garantir la baisse des prix, il s'agit de renforcer les services de la CCRF pour s'assurer d'un véritable contrôle des prix. Au final, les impôts payés par ce ménage baissent sensiblement.

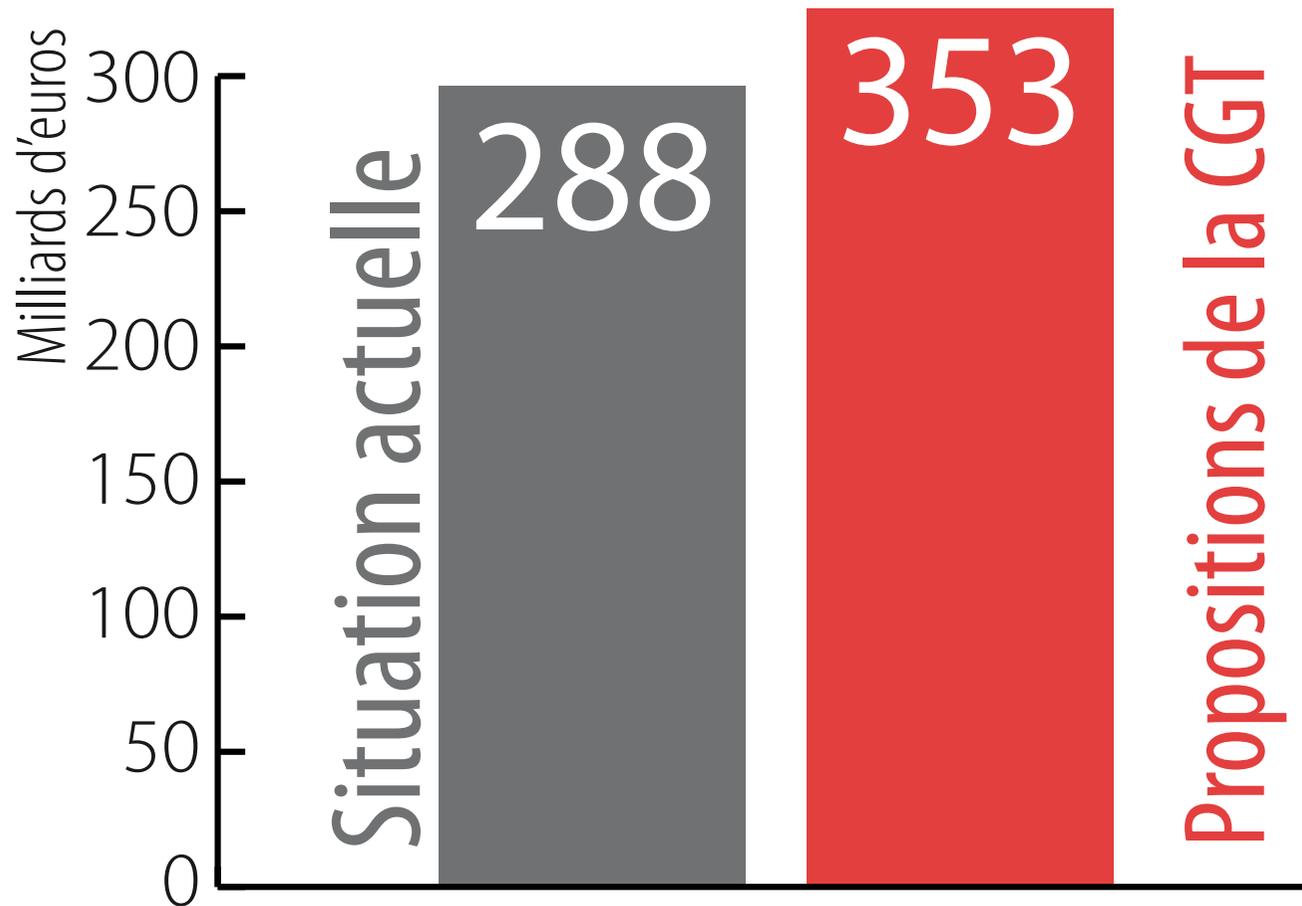
COUPLE / 6 000 € DE SALAIRE MENSUEL CHACUN / 2 ENFANTS

Paris / 1 000 € de taxe d'habitation



Dans cet exemple, nous prenons comme référence un couple ayant des salaires de 6.000 euros chacun. Avec le changement de barème, leur impôt sur le revenu grimpe assez sensiblement. Leur taxe d'habitation également. Comme pour l'ensemble des citoyens, la TVA qu'ils payent sera en baisse. Au final, ce couple aux revenus aisés payera sensiblement plus d'impôts qu'actuellement. Le transfert opéré par nos propositions se fait donc entre les impôts (de la TVA vers l'impôt sur le revenu par exemple).

RECETTES DE L'ÉTAT 2016



L'ensemble des changements proposés par la CGT pour réformer le système fiscal français, au delà de le rendre plus juste, entraînerait une augmentation des recettes de l'ordre de 65 milliards d'euros. Le budget de l'État pourrait ainsi et sans trop de difficulté se retrouver à l'équilibre et ainsi permettre d'envisager une amélioration des services et infrastructures publics.